

À propos du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars

Expéditeur : Gery Skrzypczyk (gery.skrzypczyk@gmail.com)

À : dgs@ville-etrechy.fr

Cc : rmlecocq@aol.com; fanny.mezaguer@yahoo.com

Date : jeudi 24 avril 2025 à 15:57 UTC+2

Monsieur le Directeur,

Traditionnellement, les comptes rendus des conseils municipaux faisaient l'objet de résumés parfois orientés, mais globalement fidèles à l'esprit des interventions.

Concernant le procès-verbal du 27 mars, nous constatons un changement regrettable : plusieurs propos retranscrits ne reflètent plus du tout l'intention ou le ton de leurs auteurs, allant jusqu'à en trahir le sens. Or, ce conseil fut particulièrement dense et marqué par des échanges vifs, parfois interrompus, rendant d'autant plus nécessaire une retranscription rigoureuse.

Afin de ne pas alourdir les débats de ce soir, qui s'annoncent déjà importants avec l'examen du PADD, du PLU et du RLP, nous tenons simplement à exprimer notre désaccord sur ce procès-verbal en votant contre.

Nous vous transmettons par ailleurs, la liste des écarts constatés. Nous regrettons de ne pas avoir pu le faire plus tôt, ayant choisi de consacrer en priorité notre temps d'analyse au PADD, au regard des délais impartis.

Données qui justifient notre vote CONTRE :

Page 6

Le PV dit en citant M.le Maire : *M. GARCIA pense que M. SKRZYPCZYK essaie de simplifier une situation qui est complexe. Avec cette vision simpliste des choses, les ratios financiers vont exploser. M. SKRZYPCZYK fait la leçon à la majorité sur le sujet des ratios financiers.*

Le PV ne fait pas état de l'intervention de M.Martin sur la question de M. SKRZYPCZYK et encore moins l'intervention de M.le Maire

L'enregistrement donne : *contrairement à M.Martin , je ne souhaite pas que vous soyez à notre place un jour . M.SKRZYPCZYK a répondu que ce sont les Strépiniaçois qui décideront.*

Page 6

Le PV dit en citant M. SKRZYPCZYK : *M. SKRZYPCZYK dit qu'il n'a pas dit ça.*

A la suite de cela M.Le Maire lui donne raison car **l'enregistrement donne** : *Effectivement vous n'avez pas parlé de ces 7 millions.*

Mais reconnaître cette erreur n'apparaît pas laissant croire ce qu'on veut.

Page 8

Le PV dit en citant M.le Maire : *M. GARCIA indique que la présentation du budget est règlementaire et invite à saisir le Sous- préfet dans le cas contraire.*

En réalité M.le Maire ne nous invite pas à saisir le sous préfet...

Ce qui a été dit par le Maire via l'enregistrement est : *vous avez saisi le sous Préfet il vous a dit circulez il n'y a rien à voir .*

Ce n'est pas la même chose.

Page 10

Le PV dit : *M. HASSAN indique que, si l'opposition souhaite baisser les subventions aux associations,*

L'enregistrement a aucun moment ne retranscrit cette phrase de notre part.

M. HASSAN note que l'opposition souhaite leur baisser les subventions.

L'enregistrement nous donne ceci : *l'opposition souhaite supprimer les subventions...*

Ceci est pire et n'a jamais été une seule fois évoqué par notre groupe d'élus

Veillez accepter M.le Directeur mes salutations

Gery SKRZYPCZYK